

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2020**

Le conseil municipal d'Ossun, régulièrement convoqué le 14 février 2020, s'est réuni le 20 février 2020 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis BORDENAVE, Maire.

Madame Christelle BARREAT a été désignée secrétaire de séance.

**Présents** : M. Francis BORDENAVE, M. Bernard TORRALVA, Madame Monique GOMEZ, M. Georges MAISONABE, Mme Christelle BARREAT, M. Alcée DUPRE, M. Jean-Louis BOUSQUET, M. Frédéric AUSSAT, Mme Béatrice COGNAC, Mme Sylvie ESTANOL, Mme Emilie FAVARO, Mme Anita FREYSSINET, M. Jean-Louis GUIRAUTE, M. Christian IBRARD, M. Didier PEYREGNE, M. Emmanuel SALVAUDON.

**Représenté-e-s** : Mme Marielyn CAPDEVIELLE (pouvoir à Mme Béatrice COGNAC), Mme Sandrine COUCHIES (pouvoir à Mme Monique GOMEZ), Mme Marie-Cécile GUILLAUMOT (pouvoir à M. Georges MAISONABE)

**Absent-e-s excusé-e-s** :

| Nombre de conseillers en exercice | Nombre de conseillers présents | Nombre de conseillers votants |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| 19                                | 16                             | 19                            |

**Ordre du jour :**

- Avenant à la convention CNRACL avec le CDG 65,
- Micro crèche : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre,
- Modification des statuts du syndicat AGEDI,
- Organisation du temps scolaire,
- Compte administratif 2019 : budget général et budgets annexes,
- Compte de gestion 2019 : budget général et budgets annexes,
- Aménagement foncier Azereix Ossun : suppression des chemins ruraux,
- Activité forestière : Offre de prix de la SARL RIBEIRO,
- Surtaxe communale 2019 : Convention sur les modalités de répartition des recettes entre les communes et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées,
- Subvention exceptionnelle à l'association « les Vaillants d'Ossun »,
- Maintien dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> adjoint.
- Questions diverses

**Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2019**

Le compte rendu a été remis à chaque conseiller avec la convocation.  
Tous les points sont approuvés et signés par chaque conseiller.

**20-02-2020.1 : Avenant à la convention CNRACL avec le CDG 65**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par convention, la commune d'Ossun a adhéré au service retraite proposé par le centre de gestion en complément de la prestation de base par la CNRACL. La périodicité de 2 ans de la prestation du CDG 65 est calquée sur celle qui le lie à la CNRACL.

Une nouvelle convention avec la CNRACL n'ayant pas encore été signée, il a été proposé au CGD 65 de proroger les termes de la convention initiale par avenant pour couvrir la période 2018-2019.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration du CDG 65 a voté le principe d'une prorogation de 2 ans de la convention qui lie le CDG et la commune d'Ossun soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve l'avenant cité ci-dessus
- Autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

### **20-02-2020.2 : Micro crèche : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet de micro crèche prévoyait un montant de travaux de 580 000 € HT

C'est sur cette base que le cabinet d'architecte Peretto & Peretto a établi son offre qui s'élevait à 38 640 € HT.

Cette offre a été retenue par délibération du conseil municipal du 25 juillet 2019.

A la suite de diverses rencontres avec les services de la PMI et de la CAF, le programme a été modifiée et l'enveloppe dédiée aux travaux revue en conséquence. L'estimation des travaux est désormais de 420 000 € HT

Au terme d'une négociation avec le cabinet d'architecte, il est proposé au conseil municipal de prévoir un avenant en moins-value ramenant le marché à 32 760 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'avenant en moins-value cité ci-dessus et autorise son maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

### **20-02-2020.3 : Modification des statuts du syndicat AGEDI**

---

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

#### **20-02-2020.4 : Organisation du temps scolaire,**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'école, qui a eu lieu le 28 janvier 2020, le temps d'organisation scolaire a été approuvé comme suit :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h-12h / 14h-17h.

Le conseil municipal est invité à valider cette organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'organisation du temps telle que présentée ci-dessus.

#### **20.02.2020.5 Compte de gestion 2019 : budget général et budgets annexes**

---

Les écritures et résultats de chacune des sections des comptes de gestion du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement de la Commune d'Ossun en 2019 sont en tout point conforme aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de donner quitus à Mme la Trésorière pour ses comptes de gestion 2019 des 3 budgets concernés.

Il demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est émise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes des gestion 2019.

#### **20.02.2020.6 Compte administratif Budget principal**

---

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2019.

Après chaque présentation, elle prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2019.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2019, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2019 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

|                                     | <b>Mandats émis =<br/>Dépenses</b> | <b>Titres émis =<br/>Recettes</b> | <b>Résultat = Solde</b> |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement                      | 1 158 960.29 €                     | 1 517 020.58 €                    | 358 060.29 €            |
| Excédent fonctionnement N-1 reporté |                                    | 1 531 513.05 €                    | 1 531 513.05 €          |
| <b>Total Fonctionnement</b>         | <b>1 158 960.29 €</b>              | <b>3 048 533.63 €</b>             | <b>1 889 573.34 €</b>   |
| Investissement                      | 503 804.00 €                       | 706 577.22 €                      | 202 773.22 €            |
| Déficit investissement N-1 reporté  | 421 363.96 €                       | 0                                 | 421 363.96 €            |
| <b>Total Investissement</b>         | <b>925 167.96 €</b>                | <b>706 577.22 €</b>               | <b>- 218 590.74 €</b>   |
| <b>Restes à réaliser</b>            | <b>577 950.00 €</b>                | <b>95 351.00 €</b>                | <b>- 482 599.00 €</b>   |
| <b>Global</b>                       | <b>2 662 078.25 €</b>              | <b>3 850 461.85 €</b>             | <b>1 188 383.60 €</b>   |

Madame Christelle BARREAT demande s'il y a des observations.  
Aucune observation n'étant émise, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget principal.

#### **20.02.2020.7 Compte administratif Budget annexe Eau**

---

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2019.

Après chaque présentation, elle prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2019.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2019, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2019 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

|  | <b>Mandats émis<br/>= Dépenses</b> | <b>Titres émis =<br/>Recettes</b> | <b>Résultat = Solde</b> |
|--|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement                         | 152 718.47 €                       | 194 185.19 €                      | 41 466.72 €             |
| Excédent fonctionnement N-1<br>reporté | 0.00 €                             | 40 120.69 €                       | 40 120.69 €             |
| <b>Total Fonctionnement</b>            | <b>152 718.47 €</b>                | <b>234 305.88 €</b>               | <b>81 587.41 €</b>      |
| Investissement                         | 98 733.15 €                        | 126 089.04 €                      | 27 355.89 €             |
| Excédent investissement N-1<br>reporté |                                    | 25 703.84 €                       | 25 703.84 €             |
| <b>Total Investissement</b>            | <b>98 733.15 €</b>                 | <b>151 792.88 €</b>               | <b>53 059.73€</b>       |
| <b>Restes à réaliser</b>               | <b>19 098 €</b>                    |                                   | <b>-19 098 €</b>        |
| <b>Global</b>                          | <b>270 549.62 €</b>                | <b>386 098.76 €</b>               | <b>115 549.14 €</b>     |

Madame Christelle BARREAT demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau.

#### **20.02.2020.8 Compte administratif Budget annexe Assainissement**

---

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2019.

Après chaque présentation, elle prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2019.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2019, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2019 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

|   | <b>Mandats émis =<br/>Dépenses</b> | <b>Titres émis =<br/>Recettes</b> | <b>Résultat = Solde</b> |
|---|------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement                              | 99 830.36 €                        | 133 323.43 €                      | 33 493.07 €             |
| Excédent fonctionnement<br>N-1 reporté      |                                    | 105 883.65 €                      | 105 883.65 €            |
| <b>Total Fonctionnement</b>                 | <b>99 830.36 €</b>                 | <b>239 207.08 €</b>               | <b>139 376.72 €</b>     |
| Investissement                              | 92 193.40 €                        | 206 980.00 €                      | 114 786.60 €            |
| Excédent<br>d'investissement N-1<br>reporté |                                    | 48 985.19 €                       | 48 985.19 €             |
| <b>Total Investissement</b>                 | <b>92 193.40 €</b>                 | <b>255 965.19 €</b>               | <b>163 771.79<br/>€</b> |
| <b>Restes à réaliser</b>                    | <b>0</b>                           | <b>0</b>                          | <b>0</b>                |
| <b>Global</b>                               | <b>192 023.76 €</b>                | <b>495 172.27 €</b>               | <b>303 148.51 €</b>     |

Madame Christelle BARREAT demande s'il y a des observations.  
Aucune observation n'étant émise, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement.

#### **20.02.2020.9 Affectation des résultats**

L'adoption des comptes administratifs 2019 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes.

L'assemblée délibérante prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante.

#### **Résultat d'Investissement :**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :                    | 344 915.71 €         |
| Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2018 :               | <u>-346 674.93 €</u> |
| Déficit cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2020 : | - 1 759.22 €         |
| Restes à réaliser 2019 en dépenses                            | 597 048.00 €         |
| Restes à réaliser 2019 en recettes                            | <u>95 351.00 €</u>   |
| Résultat modifié des restes à réaliser 2019                   | -503 456.22 €        |

#### **Résultat de Fonctionnement**

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :                         | 433 020.08€           |
| Résultat de fonct. antérieur cumulés au 31/12/2018 au 31/12/2018 : | <u>1 677 517.39 €</u> |
| Excédent cumulé à affecter :                                       | 2 110 537.47 €        |

Le conseil municipal décide des affectations suivantes :

|   |                    |
|---|--------------------|
| a) Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement : | <u>.....0.00 €</u> |
| Reste disponible :  | 2 110 537.47 €     |
| b) Résorption du déficit d'investissement :                 | - 503 456.22 €     |
| Reste disponible  | 1 607 081.25 €     |
| b) Affectation complémentaire pour combler un besoin d'inv. | <u>.....0.00 €</u> |
| d) Le solde est reporté en excédent de fonctionnement :     | 1 607 081.25 €     |

Inscriptions au Budget 2020 :

|   |                |
|---|----------------|
| Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 (déficit d'iv. reporté) :      | 1 759.22 €     |
| Total à inscrire au compte 1068 (recette)                                 | 503 456.22 €   |
| Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 (excédent de fonct. reporté) : | 1 607 081.25 € |
| Restes à réaliser dépenses à reprendre en report :                        | 597 048.00 €   |
| Restes à réaliser recettes à reprendre en report :                        | 95 351.00 €    |

**20.02.2020-10 : Aménagement foncier Azereix Ossun : suppression des chemins ruraux**

---

Le Conseil Municipal d'Ossun,

Après avoir pris connaissance des propositions de modification de la voirie rurale faites par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 15 janvier 2020, et en application des articles 17-26 et 26.1 du code rural,

Décide la suppression des chemins suivants :

|    | Désignation  | Longueur total en ml | Surface cadastrale | Observations |
|----|--------------|----------------------|--------------------|--------------|
| 1  | Chemin rural | 892                  | 6588               |              |
| 2  | Chemin rural | 241                  | 1899               |              |
| 3  | Chemin rural | 280                  | 4282               |              |
| 4  | Chemin rural | 217                  | 869                |              |
| 5  | Chemin rural | 2                    | 418                |              |
| 6  | Chemin rural | 176                  | 533                |              |
| 7  | Chemin rural | 201                  | 746                |              |
| 8  | Chemin rural | 587                  | 1795               |              |
| 9  | Chemin rural | 103                  | 479                |              |
| 10 | Chemin rural | 229                  | 671                |              |
| 11 | Chemin rural | 1034                 | 3452               |              |
| 12 | Chemin rural | 980                  | 2914               |              |
| 13 | Chemin rural | 452                  | 2490               | 13a+13b      |
| 14 | Chemin rural | 361                  | 1163               |              |
| 15 | Chemin rural | 130                  | 420                |              |
| 16 | Chemin rural | 639                  | 2991               |              |
| 17 | Chemin rural | 1248                 | 6675               |              |
| 18 | Chemin rural | 239                  | 685                |              |
| 20 | Chemin rural | 320                  | 949                |              |
|    | <b>TOTAL</b> | <b>8495</b>          | <b>40 020</b>      |              |

**20-02-2020.11 : Activité forestière : Offre de prix de la SARL RIBEIRO**

---

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une offre de prix de la SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES pour des chablis d'épicéas et de pins Weymouth des parcelles 17 et 31 en forêt communale d'Ossun.

- Papeterie 10 € tonne
- Grumes 22 € m<sup>3</sup>

Il précise que cette offre est validée par l'ONF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'offre de prix de la SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES.

**20-02-2020.12 : Surtaxe communale 2019 : Convention sur les modalités de répartition des recettes entre les communes et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées**

---

Monsieur le Maire explique que les communes en régie de recettes ont arrêté la période de facturation des usagers courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2019. Désormais c'est la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) qui procède à la facturation de ces usagers. La part 2019 de la surtaxe communale doit être reversée aux communes.

A cet effet, il est proposé une convention fixant les modalités de répartition des recettes pour les factures en chevauchement de période 2019-2020.

Une estimation journalière de la consommation pourrait servir de base pour une évaluation de la consommation, et donc du montant de la surtaxe à reverser aux communes, depuis la date du dernier relevé effectué durant le dernier semestre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. La CATLP procéderait au reversement de ces sommes forfaitaires pour solde de tout compte et sans possibilité d'action récursoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de convention reprenant les éléments indiqués ci-dessus et autorise son maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

**20-02-2020-13 : Subvention exceptionnelle à l'association « les Vaillants d'Ossun »**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « les vaillants d'Ossun » a organisé un bal gascon en janvier 2020 et que pour couvrir les frais de cette manifestation, l'association demande une subvention exceptionnelle de 200 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention de 200 € à l'association les vaillants d'Ossun.

**20-02-2020-14 : Maintien dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> adjoint.**

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté municipal du 23 janvier 2020, la délégation de Monsieur Bernard TORRALVA a été retirée.

Il précise que dans le cadre de cette procédure, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur le maintien ou pas de Monsieur TORRALVA dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir Monsieur Bernard TORRALVA dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint.

**Voix « pour » le maintien :**

M. Bernard TORRALVA, M. Georges MAISONABE (pouvoir de Mme Marie-Cécile GUILLAUMOT), M. Alcée DUPRE, M. Frédéric AUSSAT, Mme Béatrice COGNAC (Pouvoir de Mme Maryelin CAPDEVIELLE) Mme Sylvie ESTANOL, M. Didier PEYREGNE, M. Emmanuel SALVAUDON.

**1 abstention :** M. Jean-Louis BOUSQUET.

OSSUN  
CONSEIL MUNICIPAL 20 FEVRIER 2020  
La secrétaire de séance

Christelle BARREAT

Bernard TORRALVA

Georges MAISONABE

Jean-Louis BOUSQUET

Béatrice COGNAC

Emilie FAVARO

Jean-Louis GUIRAUTE

Didier PEYREGNE

Le Maire

Francis BORDENAVE

Monique GOMEZ

Alcée DUPRE

Frédéric AUSSAT

Sylvie ESTANOL

Anita FREYSSINET

Christian IBRARD

Emmanuel SALVAUDON.